



Séance du 27 septembre 2021

Direction Générale

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Au cours de sa séance, le CONSEIL MUNICIPAL a :

### Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux et de services au Syndicat Mixte Ouvert pour la Gestion de la Cuisine Centrale

DCM-2021-088 Décidé de ne plus facturer au titre des prestations de services le forfait annuel pour la maintenance des locaux ainsi que d'évaluer à 10 % du temps d'un adjoint administratif les prestations de services réalisées par le service municipal des finances, et a dit que ces nouvelles dispositions prennent effet au 1er janvier 2021.

### Association Centre Jurassien du Patrimoine – Attribution subvention exceptionnelle

DCM-2021-089 Décidé d'attribuer à l'association Centre Jurassien du Patrimoine une subvention exceptionnelle de 10 000 €, au titre de ses activités de médiation pour le compte du Musée d'Archéologie de Lons-le-Saunier au cours de l'année 2017.

### Convention de partenariat Ville de Lons-le-Saunier – Association « L'Orchestre d'Harmonie Municipal »

DCM-2021-090 Approuvé la convention de partenariat entre l'association « L'Orchestre d'Harmonie Municipal » et la Ville de Lons-le-Saunier, autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre l'association « L'Orchestre d'Harmonie Municipal » et la Ville de Lons-le-Saunier, ainsi que tout avenant éventuel et dit que les crédits sont disponibles au chapitre 65, nature 65748.

### Convention de partenariat Ville de Lons-le-Saunier – Association – Association « La Batterie Fanfare Municipale »

DCM-2021-091 Approuvé la convention de partenariat entre l'association « La Batterie Fanfare Municipale » et la Ville de Lons-le-Saunier, autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre l'association « La Batterie Fanfare Municipale » et la Ville de Lons-le-Saunier, ainsi que tout avenant éventuel et dit que les crédits sont disponibles au chapitre 65, nature 65748.

## **Espace Communautaire Lons Agglomération – Rapport d’Activités 2020**

DCM-2021-092      Pris acte du rapport d’activités de l’exercice 2020 d’Espace Communautaire Lons Agglomération.

### **Présentation du Pacte de Gouvernance**

DCM-2021-093      Emis un avis favorable sur le Pacte du Gouvernance tel que présenté lors de la Conférence des Maires le 17 juin 2021.

### **Désignation de nouveaux référents par quartier**

DCM-2021-094      Pris acte de la nouvelle désignation des référents élus par quartier, comme suit :

Les Pendants : Monsieur Jean-Philippe THIRIET  
Les Mouillères : Madame Nelly FATON

### **Foyer des Petites Sœurs des Pauvres – Désignation d’un représentant du Conseil Municipal**

DCM-2021-095      Désigné Monsieur Jean-Yves RAVIER, en qualité de représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil de Vie Sociale du Foyer des Petites Soeurs des Pauvres.

### **Désignation d’un nouveau délégué au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Tri des Ordures Ménagères (SICTOM)**

DCM-2021-096      Proposé la désignation de Monsieur Jean-Philippe RAMEAU au sein du SICTOM comme membre titulaire.

### **Etablissement scolaire de 2ème degré – Désignation suppléant Lycée Le Corbusier**

DCM-2021-097      Désigné Madame Claude CHANGARNIER suppléante de M. VALLINO Thierry pour siéger au Conseil d’Administration du Lycée Professionnel «Le Corbusier».

### **SIDEC – Travaux d’éclairage public – Subvention 2021 – Convention**

DCM-2021-098      Sollicité le versement d’une subvention de 20 % du montant du programme des travaux 2021 relatifs à l’amélioration du réseau d’éclairage public, plafonné à 14 256 €, approuvé les termes de la convention à intervenir avec le SIDEC, fixant les modalités d’attribution de cette subvention.

### **Secteurs à enjeux pour une reconquête urbaine**

DCM-2021-099 Identifié comme secteur à enjeux les tènements dénommés dans la délibération et délimités ceux-ci dans les documents cartographiques en annexe et acté la nécessité d'une requalification urbaine des tènements ciblés dans l'étude pré-opérationnelle Action Coeur de Ville.

### **Régime indemnitaire applicable aux agents de catégorie C de la filière Police Municipale**

DCM-2021-100 Décidé de maintenir un régime indemnitaire spécial de fonction pour les agents titulaires et de l'étendre aux agents non titulaires et stagiaires de la catégorie C de la filière Police Municipale, de fixer le montant maximum individuel à 20% concernant l'IFS, de fixé un coefficient de 8 pour déterminer le montant de l'enveloppe de l'IAT, d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant du régime indemnitaire spécial de fonctions de la Police Municipale versée aux agents concernés et d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant du régime indemnitaire d'administration et de technicité versée aux agents concernés.

### **Evolution du tableau des emplois – Transformation d'un poste d'adjoint technique en post de gardien-brigadier**

DCM-2021-101 Approuvé la suppression du poste telle que présentée dans la délibération à compter du 1er octobre 2021 ainsi que la création d'emploi telle que présentée dans la délibération à compter du 1er octobre 2021, dit que les crédits sont disponibles au chapitre 012 du budget 2021 et chargé le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder aux recrutements.

### **Convention de participation pour la prévoyance collective**

DCM-2021-102 Retenu la proposition de la TERRITORIA Mutuelle pour la conclusion de la convention de participation et du contrat collectif prévoyance à adhésions individuelles en faveur des personnels de la Ville, approuvé la convention de participation à intervenir qui permettra aux agents d'adhérer à la garantie de prévoyance, autorisé le Maire à signer la convention de participation et le contrat collectif et confirmé la participation financière de la Ville au montant des cotisations.

### **Evolution du tableau des emplois – Transformation de postes, avancements, promotion interne et réussites aux concours 2021**

DCM-2021-103 Approuvé la suppression des postes telle que présentée dans la délibération à compter du 1er novembre 2021 ainsi que les créations d'emplois telles que présentées dans la délibération à compter du 1er novembre 2021, dit que les crédits sont disponibles au chapitre 012 du budget 2021 et chargé le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder aux recrutements.

## **Evolution du tableau des emplois – Création d'un poste de Technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe**

DCM-2021-104 Approuvé la création d'emploi telle que présentée dans la délibération, dit que les crédits sont disponibles au chapitre 012 du budget 2021 et charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

## **Recours au contrat d'apprentissage dans les services de la Ville de Lons-le-Saunier**

DCM-2021-105 Décidé d'ouvrir le poste tel que décrit dans la délibération, autorisé le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les organismes de formation et dit que les crédits sont prévus au budget 2021, chapitre 012.

## **Admission en non-valeurs des produits irrécouvrables de la Ville de Lons-le-Saunier**

DCM-2021-106 Décidé l'admission en non-valeur, au titre des exercices 2015 à 2021 des produits irrécouvrables pour le Budget Principal pour un montant de 1 610,00 € et dit que les crédits sont prévus au Budget Principal de la Ville, chapitre 65, nature 6541 et 6542.

## **Décision Modificative n°2 – Budget annexe Résidence des Tanneurs**

DCM-2021-107 Approuvé la Décision Modificative n°2 - Budget annexe Résidence des Tanneurs.

## **Décision Modificative n°2 – Budget Principal**

DCM-2021-108 Approuvé la Décision Modificative n°3 du Budget Principal.

## **Rapport d'activité 2020 / DSP Site Funéraire**

DCM-2021-109 Pris acte du rapport d'activités de l'exercice 2020 de la Société OGF, dans le cadre de la Délégation de Service Public sur la gestion du site funéraire et du crématorium et précisé que ce rapport a été mis à disposition du public en Mairie, conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **Délégation de service public pour l'exploitation du Camping Municipal de la Marjorie – Rapport d'activité 2020**

DCM-2021-110 Pris acte du rapport d'activité 2020 remis par le délégataire du camping et précisé que ce rapport a été mis à la disposition du public en Mairie conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Délégation de service public pour l'exploitation du Casino de Lons-le-Saunier**

DCM-2021-111 Pris acte du rapport d'activité 2020 transmis par le délégataire du CASINO DE LONS-LE-SAUNIER et précisé que ce rapport a été mis à la disposition du public en Mairie conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Délégation de service public pour l'exploitation de l'Abattoir Municipal – Rapport d'activité 2020**

DCM-2021-112 Pris acte du rapport d'activité 2020 transmis par le délégataire de l'abattoir de LONS-LE-SAUNIER et précisé que ce rapport a été mis à la disposition du public en Mairie conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Subvention Association sportive du Golf de Val de Sorne**

DCM-2021-113 Décidé d'attribuer une subvention de 1 200 € à l'association Sportive du Golf du Val de Sorne pour le Grand Prix de Lons-le-Saunier et dit que les crédits sont disponibles au budget 2021, chapitre 65, nature 65748.

### **Attribution d'une subvention exceptionnelle – Association Peuples Solidaires Jura**

DCM-2021-114 Décidé d'attribuer à l'association Peuples Solidaires Jura une subvention exceptionnelle de 1 000 € afin de soutenir le projet d'animation le 18 septembre 2021 et dit que les crédits sont disponibles au budget 2021, chapitre 67.

### **Adhésion à l'Association Nationale des Maires de Communes Thermales (ANMCT)**

DCM-2021-115 Approuvé l'adhésion de la Ville à l'association Nationale des Maires de Communes Thermales ainsi que le montant de cotisation annuelle 2021 est fixé à 162,50 €.

### **Subvention investissement – Association Vélo Qui Rit**

DCM-2021-116 Décidé d'attribuer une subvention d'investissement de 950 € à l'association Vélo qui Rit et dit que les crédits sont disponibles au budget 2021, chapitre 204.

Lons-le-Saunier, le 28/09/21

**Le Maire,**



**Jean-Yves RAVIER**